



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020

DCM20201218/079

ACI-Pépinière Communale

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 22 décembre 2020.

Que la convocation a été faite le 11 décembre 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	4
Absents :	5
Total des votes :	40



L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMIN Jean Yannick, VIRAPOULLE Jean-Paul, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. PAYET Catherine Anne, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, BENOIT Sabrina, SAID Moussa

Le Maire


Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20201218/079 - ACI-Pépinière Communale.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

1) Contexte

Dans le cadre des politiques d'insertion par l'activité économique initiées par l'Etat, la Ville de Saint André a souhaité être un partenaire en proposant des supports d'activités permettant la mise en œuvre de ces Ateliers Chantiers d'Insertion.

La réfection de la Pépinière Municipale a été retenue, par le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) Le Chantier consiste à la sécurisation et à l'aménagement d'un site de production dans le quartier de **Ravine Creuse au lieu-dit Patelin**.

En partenariat avec la CIREST, la Ville de Saint André a manifesté une réelle volonté de réinventer un nouveau mode de relation en faveur des personnes éloignées de l'emploi et/ou en difficulté sociale. Il a été proposé la mise en place d'un **Atelier Chantier Insertion** labellisé, consistant à développer un « **écosystème** » particulier à la fois **d'intérêt social, économique, pédagogique et environnemental**.

Ce projet est porté par l'Association **Locale Insertion Economique (ALIE)**, pour une durée de 12 mois.

2) Objectifs

Disposer d'un outil pédagogique :

- Répondre aux besoins de la ville en développant une ressource végétale de qualité.
- Faire pour les écoles un outil pédagogique tout au long de l'année en lien avec « l'école de la nature ».
- Faire un outil de communication sur les bons gestes éco-citoyens, de présentation et de développement des pratiques en lien avec la nature, d'échanges pour les habitants et usagers du site.

Disposer d'un outil éco-solidaire :

- Organiser des ventes (via les journées portes ouvertes), la vente à d'autres structures de l'IAE intervenant sur le territoire, la participation aux fêtes de quartier et diverses autres actions (ateliers pratiques payants, fête des mères, festi-plantes).
- Résorber les espaces de dépôts sauvages par la végétalisation et l'embellissement (arbres endémiques) dans les quartiers et espaces publics.

3) Plan de Financement

Le budget prévisionnel s'établirait comme suit :

Subvention de fonctionnement : 74 721 €.

Mise à disposition des matériaux et des matériels par la Régie Communale : 60 000 €.

PORTEUR DE PROJET : l'Association Locale Insertion Economique (ALIE)		
INTITULE	FINANCEMENT	
ACI-Pépinière	ETAT	168 200.23 €
	CONSEIL DEPARTEMENTAL	(*)
	CIREST	80 000 €
	COMMUNE	134 721€
	Fonctionnement	74 721 €
	Régie Communale Fournitures : Matériaux Matériels	60 000€
<i>Secteur géographique : Ravine Creuse</i>	COUT GLOBAL DU PROJET	382 921,23 €

(*) En cas de l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de sa participation aux charges de fonctionnement et d'investissement dans le cadre d'un co-financement formulé par l'ALIE, la Commune se réserve le droit de revoir à la baisse le montant initial de la subvention en déduisant l'aide financière obtenue. Il est aussi précisé, que la participation de la Commune de Saint-André est programmée sur l'année 2021, et qu'elle sera proposée dans le cadre des attributions des subventions aux associations lors du BP 2021.

Le projet cité ci-dessus est consultable au **Service Insertion**

Domaine de la Vanille
470 Rue de la Gare
Bât G Local 6
97 440 Saint André
Tél : 0262 58 56 05

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 :

D'approuver le projet présenté par l'ALIE,

Article 2 :

D'approuver le plan de financement en supra et la participation communale, ainsi que les inscriptions budgétaires de 2021.

Article 3 :

D'autoriser **le Maire** ou son représentant à signer tous les actes administratifs relatif à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

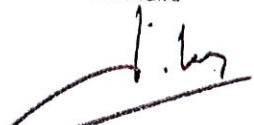
Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le

23 DEC. 2020



Le Maire


Joé BEDIER